

Liste des adresses pour les demandes de dérogations

En vertu de l'article 25 de la [Directive 0.8](#) sur les voyages professionnels, la Direction et les décanats peuvent accorder des dérogations exceptionnelles aux règles édictées dans la directive pour les raisons suivantes :

- a. des motifs liés à la conciliation du travail et des charges de famille,
- b. des motifs liés à la santé, ou
- c. d'autres cas de force majeure.

Pour le personnel des facultés, les demandes de dérogations (via le [formulaire online](#)) doivent être adressées au décanat concerné à l'adresse suivante :

- Faculté de biologie et de médecine : administration.fbm@unil.ch
- Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique : doyen.fdca@unil.ch
- Faculté des géosciences et de l'environnement : doyen.gse@unil.ch
- Faculté de théologie et de sciences des religions : affaires-decanales-fts@unil.ch
- Faculté des hautes études commerciales : hctravel@unil.ch
- Faculté des lettres : decanatlettres@unil.ch
- Faculté des sciences sociales et politiques : doyenne.ssp@unil.ch

Pour le personnel des services centraux, les demandes de dérogations (via le [formulaire online](#)) doivent être adressées à secretariat.general@unil.ch.